

André-Marius GARCIN

**Histoire Du Village
De
GRAMBOIS**

D'après sa monographie parue dans
le Mercure aptésien (1907-1908)

· SYNDICAT D'INITIATIVE DE GRAMBOIS ·

Première partie

DES ORIGINES AU MOYEN-AGE

1

Un village du Luberon

Un palmier comme emblème ...

Les armes du village de Grambois sont *d'argent au palmier d'or sur un mont ou tertre de sinople*. Ces armes sont les véritables et les mêmes données par Achard et Courtet. La tradition et les titres confirment l'existence de ce blason, malgré l'opinion contraire de M. de Bresc qui les blasonne ainsi : de sable à un sapin arraché d'or, dans son remarquable ouvrage *Armorial des communes de Provence*, in-8, 1846.

... d'un village du Luberon

Grambois dépend du canton de Pertuis, arrondissement d'Apt (Vaucluse), autrefois dépendant du diocèse d'Aix, de la viguerie d'Apt et de la sénéchaussée de Forcalquier.

Il est situé sur un mamelon de forme arrondie qui domine le cours de Lèze ou de l'Eze, ruisseau venant des bois de la Bastide-des-Jourdans. Cette petite rivière, après avoir serpenté dans la vallée de l'Aigues, se jette à 20 kilomètres de sa source dans la Durance, au-dessous de Pertuis. Autrefois, elle s'appelait Eze, en grec *Esia*, les titres anciens disent : *Riperia Esia*, *Fluvium Esia*, *Vallatum Esia*. On croit que son nom vient de la déesse *Esia*, qui avait un temple dans la vallée entre Pertuis et la Tour-d'Aigues et dont le culte s'est perpétué jusqu'au XVIII^e siècle dans la pratique d'une fête curieuse et barbare.

Une ancienne fête païenne

Cette fête païenne est complètement oubliée. Elle a été célébrée chaque année le 12 février jusqu'en 1707. Nous en donnons une idée succincte :

Une procession générale des habitants de Pertuis et de la vallée de l'Eze se rendait le matin du 12 février au sanctuaire en ruines de la déesse Carmenta, situé sur un coteau au levant de la ville. Un jeune homme s'emparait d'une vieille statue en bois représentant la déesse, la chargeait sur ses épaules et se mettait à courir à toutes jambes du côté de Pertuis. La procession générale suivait le jeune homme en courant, lui criant, *au patti ! au patti !* (au fumier !) et ceux qui parvenaient à l'attraper dans les rues l'obligeaient à quitter l'idole à coups de bâtons .

Le jeune homme se dégageait de ses agresseurs continuant sa course et se dirigeait sur l'église, mais là il trouvait porte close et une foule de gens se ruait sur lui en lui lançant une pluie de raves ; le jeune homme criait, suppliait d'avoir pitié de l'idole et de l'aider à la rétablir sur ses autels, la foule redoublait de fureur et finissait par s'emparer de la statue. A l'instant, les enfants, les femmes la foulaient aux pieds, la traînaient dans les ruisseaux des rues ; puis on la montait sur la tour du clocher, d'où on la précipitait sur le pavé. La foule reprenait de nombreuses fois la statue, la traînait de nouveau dans les rues et le soir elle simulait une noyade dans la Durance.

On prétend qu'en 1707 celui qui était porteur de l'idole fût tellement roué de coups qu'il en mourut et que depuis personne n'a eu assez de courage pour remplir ce rôle.

Grambois en situation

La route départementale n°19 ¹ suit les sinuosités de la même vallée et le voyageur qui la parcourt aperçoit assez longtemps ce groupe de maisons et les restes de fortifications, qui couronnent pittoresquement les bords arrondis de la colline et forment le village de Grambois.

¹ Aujourd'hui D 956.

Histoire du village de Grambois

La superficie de son terroir est de 3146 hectares. Il est bordé au nord par celui de Peypin-d'Aigues et de Vitrolles, au levant par ceux de la Bastide-des-Jourdans et de Beaumont, au midi par celui de La Bastidonne et au couchant par ceux de la Tour-d'Aigues et de Saint-Martin-de-la-Brasque.

Le pays est très pauvre, sans industrie et la population tend à décroître chaque jour par suite des émigrations incessantes à Marseille et en Afrique. Les recensements successifs de ce siècle donnent, pour les vingt-cinq premières années, une moyenne de 844 habitants et le dernier recensement du 18 décembre 1881 accuse un chiffre de 709 âmes.

Grambois est distant de 76 kilomètres-est d'Avignon, 43 kilomètres sud-est d'Apt, 12 kilomètres de Pertuis son canton, Grambois est chef-lieu de la réunion de la perception des impôts qui comprend la Bastide-des-Jourdans, Vitrolles, Peypin-d'Aigues.

•

Une Hypothèse Étymologique

Son nom semble, au premier examen, indiquer une étymologie parlante et faire *Grand-bois*, mais une étude plus approfondie des vieux titres, nous jette au contraire dans une énigme inextricable. En effet, au III^e siècle on lit : *Garam-bodis*, au XII^e siècle on trouve *Castro Garam-bodio*, au XIII^e siècle en langue romane, il s'appelle *Garemboze*. Cette persistance d'une dénomination bizarre, barbare, étrangère, nous fait hasarder une étymologie que nous allons expliquer.

Un site anciennement occupé

Il est vraisemblable que ce point, dominant toute la vallée, a dû être occupé dès les premiers temps historiques, d'abord par les Celtes, ensuite par les Romains. Cette partie de l'arrondissement d'Apt dépendait du *Pagus aquensis* (Aix) et un petit centre de population dut se grouper sur le plateau étroit du mamelon qui domine le cours de l'Eze. De nombreuses substructions ont été découvertes au dessous de l'église, au quartier de la Ferrage, ainsi que des débris de poteries rouges, de médailles dont une à l'effigie d'Hadrien, avec au revers le dieu Mars. A trois kilomètres au levant, au quartier des Arlauds, des tuyaux de plomb à la marque *O.F.C.*, des restes d'aqueducs, de bassins et de murs, une inscription qui fut enfouie – découverts en 1850 – indiquent les traces d'une *villa*.

Une voie secondaire traversait le terroir de Grambois et suivait à peu près la même direction que celle de la route actuelle. Cette voie descendait des Alpes par Pierrevert, se bifurquait en deux entre Grambois et la Tour-d'Aigues, l'une conduisant au comptoir grec de *Petronii Vicus* (Pertuis) et l'autre aboutissant au *Candelensis* (Cadenet). Des traces de ces voies s'aperçoivent de distance en distance et prouvent ce que j'avance. Ces voies romaines avaient été si solidement construites qu'elles ont servi aux barbares et au trafic du commerce pendant tout le moyen-âge.

Le livre des Privilèges de Manosque (fort peu connu) de 1315 cite une charte de 1253, relative aux péages du comté de Forcalquier. Nous y lisons qu'une route passait aux *Castell's de la Torre* (la Tour-d'Aigues) et *Vitrola* (Vitrolles), une autre à *La Bastida dels Jordan, Lusmarin* (Lourmarin), *Castel de la Balmetta* (Beaumettes), aux *Castell's del Comtat*, une autre de *Pertus, Puepin* (Peypin) et *Sezerasta* (Céreste), *Antic* et *Drecharier*, et, de temps que *non ista memoria*, de l'empire romain la Provence passa tour à tour sous la domination des Burgondes, des Lombards, et subit de 732 à 973 trois formidables et désastreuses invasions des Sarrasins.

Les invasions sarrasines

Les villes et villages non murés furent totalement détruits et les habitants conduits en Espagne comme esclaves. Les villages qui occupaient des hauteurs furent fortifiés par les barbares et leurs servaient de repères. En 896, la Provence essuya la seconde invasion venue par l'Afrique. Les nouveaux venus s'étaient établis plus fortement que les précédents, à La Garde-Freinet ou Freicinnet, près de Fréjus. De ce point, ils firent de si fréquentes excursions qu'ils finirent par dominer dans tout le midi. Ils devinrent non seulement maîtres des côtes mais encore du passage de la Combe du Luberon et de divers passages des Alpes. Ils se fortifièrent dans l'intérieur du pays, y répandirent une indicible terreur qui s'est perpétuée à travers les siècles. C'est de cette date funeste (896) que date la destruction de la ville d'Apt. Sisteron eut son tour en 911.

Les Sarrasins s'attribuèrent de vastes domaines où ils appliquèrent leurs connaissances agricoles, car le peuple africain, qu'il ne faut pas confondre avec ceux venus du Nord, était moins

barbare qu'on ne le croit généralement. Tout en massacrant les anciens habitants, les déportant et détruisant les institutions romaines, ils apportèrent des mœurs et des lois nouvelles qui ont laissé des traces pendant tout le moyen-âge. Ils s'implantèrent si bien que, cinq ou six siècles après, nous trouvons dans les chartes beaucoup plus de noms d'origine barbare que de noms d'origine gallo-romaine.

Ils acquirent aussi de si grandes richesses dans le midi de la France et en Espagne, qu'un grand nombre de ces sectaires de Mahomet quittèrent l'Afrique et, par leur humeur guerrière, se rendirent si formidables que les seigneurs provençaux s'empressèrent, dans leurs guerres constantes, de les attirer chacun sous ses drapeaux. Les astucieux Sarrasins firent si bien qu'ils affaiblirent le pays et finirent par dominer à leur tour dans toute la contrée.

Ils ne disparurent que sous les coups réitérés de Guillaume Ier, leur vainqueur (973) ².

L'hypothèse

Je me suis étendu un peu sur ces faits historiques afin d'arriver à l'étymologie que j'ai la hardiesse d'émettre sur *Garam-bodio*, presque toujours écrit en deux mots séparés :

Garam est le nom d'une tribu du Sahara (les Garamantes³) qui, comme tant d'autres, fit partie des hordes envahissantes des VIII^e, IX^e et X^e siècles. *Bodio* en langue romaine signifie « Nord ». Or, d'après tous nos historiens, on désignait les Sarrasins de la Garde-Fraissinet par « Barbares du Midi » pour leurs plus hardis qui avaient pénétré dans l'intérieur.

Ces écrivains nous disent encore, d'accord avec les chroniqueurs arabes, qu'à la troisième invasion les Sarrasins s'étendirent de la mer aux montagnes de la Suisse, qu'ils pénétrèrent dans toutes les vallées et particulièrement dans celles du Rhône et de la Durance. Grambois dût donc être occupé et recevoir le nom de *Garam-bodio*⁴.

Autre particularité digne de remarque, les armes du village sont *d'argent au palmier d'or sur un tertre de sinople*. Comment expliquer la présence de cet arbre exotique comme pièce principale de ce blason, si on écarte le séjour des Sarrasins dans ce lieu ? J'ajoute que des traces du séjour de ce peuple s'y voient encore : *Roucas dei Mouros*, pièces arabes à fort relief.

Après l'expulsion de ces peuples par les armes du fameux Guillaume, la population provençale put jouir d'une assez longue paix qui se prolongea sous les Bozon ⁵.

•

² Guillaume Ier, dit « le Libérateur », le premier à prendre les titres de comte et marquis de Provence. Il bat les Sarrasins à la Garde-Freinet en 973, marquant ainsi un coup d'arrêt à leur expansion en Provence.

³ Ancien peuple de nomades, de la Libye intérieure, au sud de l'Atlas, groupé autour des oasis de Mourzouk et Djerma.

⁴ Les invasions des Sarrasins en Provence, par G. de Rey, in-12, paru en 1878, m'a servi de guide. Cet ouvrage reçut la médaille d'or du Concours d'Apt en 1877.

⁵ Boson, beau-frère et homme de confiance de l'empereur Charles le Chauve, se fit proclamer roi de Provence en 879, fondant ainsi le second royaume de Provence (879-933).

Grambois et les comtes de Forcalquier (XI^e - XII^e s.)

En 1054, Geoffroy Ier⁶ partagea ses États entre lui et ses deux neveux, Guillaume-Bertrand II et Geoffroy II⁷. Il leur céda le pays qui est entre la Durance, l'Isère et les Alpes, ce qui forma le comté de Forcalquier. Grambois et tous les autres villages situés entre Pertuis et Manosque en firent partie.

En 1168, un autre Bertrand II, frère de Guillaume IV⁸, comte de Forcalquier⁹, désirant accomplir le vœu qu'il avait formé d'aller visiter les lieux saints et combattre les infidèles – obéissant ainsi au grand mouvement de cette époque de foi ardente qui poussait l'Occident sur l'Orient – était sur le point de prendre la croix et de s'embarquer à Marseille lorsqu'une maladie l'emporta. Mais, avant de mourir, il dicta le testament si célèbre, cité par tous les historiens de Provence et qui est donné en entier par le Père Colombi, dans son *Histoire de Manosque*¹⁰.

C'est le premier document historique qui fasse mention de Grambois. Nous en citons ce qui concerne le village qui nous occupe :

« Au nom de la Sainte-Trinité, moi Bertrand, au nom de Dieu, comte de Forcalquier, sous le règne de Frédéric, Empereur des Teutons, l'an de l'incarnation du Seigneur 1168 ..., donne ... aux pauvres de l'hospital de Jérusalem ... tout ce que j'ai de droit dans le château de Grambois (*Castro Garam-Bodio*) et dans celui de Limaye et dans leurs territoires ou dépendances, *etc, etc.*»

Dans cet acte fort long, Bertrand mentionne les châteaux de Beaumont, de Corbières-Limaye (terroir de la Bastide-des-Jourdans), Pierrevert, Saint-Maime, Dauphin, la Roque, etc.

Il donne à sa sœur Adolvide¹¹ les châteaux de Saint-Martin-de-la-Brasque, de la Motte, de Cucuron et institue son frère Guillaume héritier du reste du Comté. Enfin il prie les archevêques d'Aix, d'Embrun, les évêques d'Apt (Pierre de Saint-Paul), de Gap, de Sisteron, pour l'amour de Dieu et le salut de leur âme de protéger par censure ecclésiastique ce monument de son aumône, et de le consolider de leurs sceaux.

Quelques années après, en 1177, Alphonse, roi d'Aragon, comte de Provence, exigea l'hommage des comtes de Forcalquier comme étant ses vassaux. Ceux-ci déclarèrent ne le devoir qu'à l'empereur des Romains. Alphonse traversa la Durance avec son armée, s'empara de Pertuis, détruisit les châteaux de *la Torre d'Aigues*, de Grambois ainsi que d'autres lieux, et vint mettre le siège devant Forcalquier. Une paix s'ensuivit qui plaça Grambois sous le domaine comtal.

•

⁶ Geoffroy († v. 1061) descend de la branche des comtes de Provence issue de Guillaume le Libérateur.

⁷ Guillaume Bertrand († v. 1065) et Geoffroy († v. 1065) sont les fils de Foulques Bertrand († v. 1052), frère de Geoffroy (voir ci-dessus). A la génération suivante, Guillaume Bertrand a une fille : Alix. Elle épouse Ermengaud, comte d'Urgel vers 1080, fondant la branche des comtes de Forcalquier.

⁸ Il s'agit de Bertrand II († v. 1170) et Guillaume II (ou IV) (1149-1209).

⁹ L'histoire du comté de Forcalquier, au XII^e siècle, est assez obscure. A cette époque, divers compétiteurs, en autres les Sabran, prenaient dans les actes le titre de comte de Forcalquier.

¹⁰ Rappelons que ce testament fut contesté et ne fut jamais appliqué

¹¹ Ou : Alix, épouse de Giraud-Amic de Sabran et mère du dernier prétendant à la couronne comtale, sous le nom de Guillaume III, Guillaume de Sabran († 1246).

Grambois dans la Provence Angevine (1250-1400)

Pendant près d'un siècle, l'histoire parle peu de notre village. Une charte de 1253 indique qu'à cette date, Gauchier était seigneur de Céreste, Rayne (c'est le même que Raimon III de Sabran ¹²) était seigneur de la Torre, Guillaume IV, de Pertuis, Giraut (un Sabran) de Belmont, et Boissière comme seigneur de Garemboze (Grambois).

En 1294, Charles II, comte de Provence ¹³, accorda de nouveaux privilèges à Grambois, confirma les anciens et déclara que ce lieu ne pourrait jamais être aliéné du domaine du roi, promesse illusoire que ses successeurs auront bientôt oubliée. Dans ce même acte, Charles II donne aussi rémission du crime de félonie ¹⁴. Probablement, le seigneur et les habitants n'avaient pas voulu se soumettre au gouvernement dur, sévère et impérieux de la maison d'Anjou, qui venait de succéder à celui, tout paternel, de Béranger ¹⁵, et la seigneurie avait dû être confisquée au profit du souverain.

En 1320, le roi Robert le Bon ¹⁶ fonda à Aix le monastère de Sainte-Claire et le gratifia quelques années après de nombreuses censes à prendre sur les terres de la couronne. Grambois contribua largement à cette aumône royale en payant au monastère une cense annuelle qui se continua jusqu'au XVI^e siècle et se termina, après de nombreux procès, par une transaction dont nous parlerons plus loin. Les registres des censes des années 1342, 1353, 1482 et 1483 sont venus jusqu'à nous et sont conservés dans ma collection. Ce sont des in-folio sur beau velin et chaque reconnaissance est signée par le notaire, avec une de ces curieuses signatures du XIV^e siècle. C'était des notaires d'Aix qui, au nom du couvent, venaient à Grambois percevoir les censes ¹⁷.

En parcourant ces volumes, on est frappé des nombreuses qualifications nobles données aux censitaires : les Miles, les Domini, les Domicelli, se lisent presque à chaque page. Parmi les noms éteints, on remarque ceux de Brunequi-Aurifrigida, Chantaudus, Montaneri, Deo-melli, Mortalagessa, Arnulsi, Rodulsis, etc. Parmi les noms encore existants ceux de Guillaberti, Bonili (Bonin), Olivari, Mayolli (Mayol), Roberti (Robert), Rochaboni (Rochebonne). Dans les noms nobles nous citerons : Alphant de Ruastrello (de Rustrel), Bertrandus de Vilany, Domicello, domino de Limasio (de Limaye), L. Rostagnus de Casenova (peut-être un Simiane), Guillaume d'Olivarii, Petrus de Mariandus, prêtre, Dominus Ranulus de Cucuron, de Russi, Bertrandus Durantis, capitaine du château.

Cette nombreuse noblesse indique que Grambois, comme tous les autres centres seigneuriaux, était plus prospère et plus peuplé qu'aujourd'hui, témoins des ruines amoncelées dans presque tous nos villages, tel que Saignon, Caseneuve, Oppède, Gordes, etc.

Les guerres d'Italie venues après le XIV^e siècle firent couler le plus pur sang provençal pendant plusieurs siècles. Les pertes et les troubles intérieurs détruisirent aussi une grande partie de la population et diminuèrent considérablement ces nombreuses familles nobles dont les noms se trouvent encore dans les anciens livres ¹⁸.

¹² Raimond III, seigneur de Sabran et d'Uzès, épousa en première noce, Garsende, comtesse de Forcalquier, dame de La Tour-d'Aigues, d'Avignon, d'Embrun et de Gap, fille unique de ce Guillaume IV. Par ce mariage, la terre de la Tour-d'Aigues passa aux Sabran qui devinrent ainsi les premiers nobles de Provence.

¹³ *Charles II d'Anjou, comte de Provence (1285-1309), fils de Charles Ier d'Anjou (1246-1283), premier comte de la maison angevine à régner sur la Provence.*

¹⁴ Registre Scorpionis, § 130, archives des Bouches-du-Rhône.

¹⁵ *Raymond Bérenger V, dernier des comtes catalans de Provence (1209-1245).*

¹⁶ *Fils de Charles II, Robert, duc d'Anjou, comte de Provence et roi de Naples (1309-1343).*

¹⁷ Dans l'original du manuscrit de A.-M. Garcin se placent ici les diverses signatures des notaires de l'époque (*note du Mercure Aptésien*).

¹⁸ Les historiens nous assurent qu'au siège des Baux, près d'Arles, vers la même époque, on compta dans les deux camps onze cents cavaliers (ce qui signifie bourgeois nobles, car il était interdit aux roturiers et aux manants de monter à cheval).

En 1333, l'archiprêtre Léopardus fut envoyé en sa qualité de commissaire royal à Apt et ses environs pour vérifier les censes et les autres prestations annuelles qui étaient dues à la Cour royale dans la viguerie d'Apt¹⁹. Il fit publier à Grambois un mandement général dans lequel il dit que tous les redevables seront obligés de reconnaître les droits royaux dans l'espace de quatre jours sous peine de 50 livres d'amende et de la perte des biens qu'il possède. Ces droits étaient entre autres le sixain sur tous les biens.

Gui d'Albert

Cette situation exceptionnelle se prolongea à Grambois jusqu'en 1359. A cette époque, la reine Jeanne de Naples, comtesse de Provence, ayant complètement épuisé son trésor dans la guerre qu'elle soutenait contre Louis de Hongrie, ainsi que par ses fastes et ses prodigalités, fut forcée, malgré de solennelles promesses contraires, d'aliéner une partie de ses domaines pour faire face aux pressants besoins d'argent. C'est ainsi qu'elle donna la terre de Grambois, d'abord à Françoise de Saint-Frémont, épouse de Pierre de Cadenet²⁰, mais la reprit bientôt en échange d'autres terres moins importantes.

Le 11 janvier 1362, elle inféoda (la charte dit : « ad nostram requisitionem instantiam liberater renunciavit resignavit ») de nouveau la même terre à Gui, (Guido ou Guidon) Alberti (Albert)²¹, chevalier, seigneur du Thor et de Bulbon²² avec la juridiction mère, mixte, impère, avec par et mixte commandement sur les hommes de Grambois, dignités, prérogatives et prééminences sur les forteresses, sur les terres, prés, biens, vignes et autres biens fonciers du terroir. C'est-à-dire le droit de connaître des cas de haute, basse et moyenne justice (« imperium »), les cas simples (« menium »), les cas mixtes (« mixtum »), le droit de juridiction étant le plus considérable de tous en Provence.

Cette inféodation n'eut pas plutôt lieu que, dès le lendemain, 13 janvier 1362, deux notaires d'Aix vinrent prendre possession du lieu et apprirent le fait aux habitants. Ceux-ci, craignant que cette donation – qui les détachait du domaine comtal – ne portât atteinte à leurs privilèges, se réunirent en assemblée générale. Ils passèrent une transaction avec le représentant de leur nouveau seigneur par laquelle, entre autres dispositions, Gui d'Albert s'obligeait à payer la taille pour les biens roturiers qu'il possédait dans le terroir et à payer conjointement avec les autres nobles du lieu, « ainsi qu'il était coutume » dit l'acte, la troisième partie des impositions royales que faisait lever le prince de Provence²³.

Cette transaction renouvela la constitution municipale du village. 64 habitants (chefs de famille) figurent dans cet acte qui est dressé par les deux notaires venus d'Aix, sur la place publique. Le procureur du seigneur est noble Raymond Pellegrin, prêtre. Les témoins sont Louis de Tubia et son frère, tous deux d'Aix, se qualifiant de seigneurs, Pierre Salvanoni, prieur du lieu et Jacques Chaubaud.

Cet acte prouve qu'en Provence, dès l'origine du moyen-âge, la féodalité dut compter avec les

¹⁹ L'archiprêtre Servoles s'abattit sur la Provence, prit la Tour-d'Aigues le 2 Janvier et, de là, ravagea les villages pendant trois mois environ.

Arnaud de Cervole, dit «l'Archiprêtre», fut commandant d'une bande de routiers (1357-1358) au service de Robert de Duras durant les guerres angevines qui dévastèrent la Provence.

²⁰ Cette dame épousa en secondes noces Pierre de Cadenet, seigneur de Cadenet, de Lauris, Varrages et Fuvenus, chambellan du roi Robert et son général dans le royaume de Naples. Cette famille de Cadenet s'éteignit en 1363 et ses biens tombèrent dans ceux de la maison d'Oraison. Les armes de Cadenet étaient d'azur à trois chaînes d'or posées en bande.

²¹ *Guy Albert ou Aubert, neveu du pape Innocent VI (1352-1362).*

²² Haute famille du comté de Nice, venue en Provence au XIV^e siècle. Elle se fixa d'abord à Rieux, puis à Aix. Pierre, petit fils de Gui, devint secrétaire intime du roi René. Il épousa en 1488 la marquise des Issart (ou des Essart), fille unique de Guillaume (de l'illustre famille des Essart de Champagne), procureur général du roi René. Les descendants ont continué à occuper de hautes fonctions à la Cour des Comptes de Provence; ils s'allièrent aux Roquefort, de Villèle, d'Allemagne, de Falconis, d'autres aux Albert d'Alphéran, de Garcin et, au XVIII^e siècle, cette famille subsistait en la personne d'Antoine, seigneur de Montravail, de Saint-Hyppolite d'Aix, marié en 1747 à Thérèse d'Isoard de Chêneville.

²³ Nous nous étendrons sur cette transaction au sujet de celle de 1599, qui fut la plus importante de toutes.

bourgeois et les manants²⁴ constitués en corps dès l'expulsion des barbares. Au XIV^e siècle, cette organisation municipale fut en pleine jouissance de ses droits. Les habitants mirent à leur tête des syndics ou des consuls²⁵ et les magistrats administrèrent la commune avec un conseil électif composé des principaux chefs de maison. Les plus petits villages traitaient de pair avec les barons et cette lutte se continua ainsi de siècle en siècle, jusqu'à ce que la royauté vint aider ce développement des libertés municipales et affranchir peu à peu les communes de tous les droits féodaux, qui avaient été créés par les premiers comtes de Provence en faveur de leurs feudataires lors de la distribution des terres laissées incultes à la suite des invasions.

Cependant ces luttes étaient courtoises. Disons à la louange des nobles seigneurs provençaux que, sauf très rares exceptions, les droits seigneuriaux consistaient en redevances et services fort doux et que les paysans les acquittaient sans murmurer, que le servage, disparu au XI^e siècle, n'avait pas été rétabli et que la corvée disparut peu à peu par accords amiables²⁶.

Comme on le verra dans le cours de cette étude sur Grambois, aiguillonnée par l'exemple des villes voisines, Manosque, Reillanne etc., cette commune veilla sans cesse sur ses privilèges et, à chaque investiture seigneuriale, elle opposa à l'hommage dû et rendu à son seigneur ses franchises et ses droits, et obligea son nouveau maître à signer une nouvelle transaction. Ces divers actes n'en devinrent pas moins par la suite des motifs de nombreux procès qui trouveront place à leurs dates respectives.

Raymond d'Albert

Gui d'Albert étant mort en 1382, sa seigneurie échut à Raymond, un de ses fils²⁷. Immédiatement, une nouvelle transaction intervint avec la communauté, qui répéta presque mot à mot celle de 1362. Dans ce document, on aperçoit déjà les deux puissances rivales dont l'une ne peut encore dominer l'autre et qui, par la suite tombent d'accord sur les différents chefs. Dans ce document d'une très haute importance comme dans le premier de 1362, on inscrit en tête que le commandant du lieu serait natif du village, que les consuls au nombre de trois seraient librement élus par l'assemblée populaire²⁸ puis, pour finir toutes les contestations et :

« ... pour parvenir à une véritable paix, il est convenu que la communauté de Grambois cèdera comme elle cède au dit noble Raymond d'Albert les susdits chefs de la Transaction de 1362 concernant les contributions, ainsi et de telle manière que dans la suite la communauté ne puisse s'aider ni servir de ces chefs, demeurant seulement le surplus du dit acte dans toute sa fermeté, et le dit noble Raymond donne et cède aux dits hommes son four²⁹ qui existe dans le dit lieu sous la rétention d'une cense de 20 sols provinciaux³⁰.

Toutes les années, il est convenu encore que le dit noble Raymond d'Albert ne pourra recouvrer des dits hommes le susdit four et, au cas qu'il voulut en recourir ou l'ôter, que les chefs de la Transaction de 1362 soient incertains et qu'ils restent en leur force et valeur comme ils étaient avant la passation du présent acte.

Il est de plus convenu qu'au cas que le dit noble Raymond ou ses successeurs fissent leur résidence dans le lieu, ils ne seront pas tenus de payer le droit de fournage à la communauté.

²⁴ Le mot *manant* (*manere* : habiter), n'a eu dans le moyen-âge aucune portée humiliante ou injurieuse; elle signifiait « habitant ». Il en est de même du mot *vilain*, de *villa*, qui signifiait « campagnard ».

²⁵ A Pertuis, ville voisine, les magistrats furent appelés dans l'origine *estimateurs*, ayant la connaissance de la police et des affaires civiles, l'élection ayant lieu le premier jour de carême (*in die carnis privi*). Ils prirent le nom de *syndic* en 1380 et celui de *consul* en 1535; le nom d'*estimateur* fut alors donné aux experts.

²⁶ Plus on pénètre dans le détail des droits féodaux, plus on reconnaît que la plupart de nos communes ne supportaient pas de lourdes charges et jouissaient surtout d'une liberté assez large.

²⁷ Gui eut de son mariage avec Edmonde de Bulbon trois fils : Raymond ci-dessus, Elzéard et Jean qui furent reçus comtes de Lyon, le premier en 1381 et le dernier en 1392.

²⁸ Dans les villes voisines, on prenait le premier consul dans la noblesse, le deuxième parmi les bourgeois et le troisième chez les artisans (*unum nobilem et alios duos de popula ribus*), mais dans les villages où les éléments sociaux étaient moins riches, on prenait parmi les artisans et les paysans.

²⁹ Dans le moyen-âge, l'exploitation des fours publics devint un privilège qui fut accordé aux seigneurs et aux abbayes.

³⁰ Lorsqu'il sera majeur de 25 ans.

Comme aussi que le dit noble Raymond d'Albert, mineur de 18 ans, sera obligé de ratifier la Transaction qu'il passe lorsqu'il aura ou sera majeur de vingt-cinq ans ».

L'Union d'Aix (1382-1387) - Le vicomte de Turenne (1388-99)

Pendant que ces événements locaux se passaient (1382), Louis II venait de succéder comme comte de Provence au duc d'Anjou son père ³¹, et comme ce dernier s'était créé de grandes et nombreuses inimitiés par son arrogance, la plupart des villes de la Provence au moment de sa mort se déclarèrent pour Charles de Durazzo ou de Duras, son compétiteur au trône, et formèrent cette ligue bien connue dans l'histoire sous le nom d'Union d'Aix. A peine cinq ou six villes restèrent attachées au jeune Louis II : Apt, Marseille et Pertuis furent du petit nombre de ces dernières.

Parmi les seigneurs, Raymond d'Albert accourut parmi les premiers à Avignon pour prêter hommage de son château de Grambois à Marie de Blois, mère et tutrice de Louis II d'Anjou, roi de Naples et comte de Provence. Cet acte de soumission eut lieu en Avignon le onze juin 1385 ³². Albert déclara sur les saints Evangiles avec mixte, impère, juridiction, avec les membres et toutes les attenances et appartenances en fief franc et noble. A son retour dans son castel, Raymond, apprenant que les Anglais dévastaient les environs de Manosque et envoyaient des détachements dans la vallée de Lèze, se mit en mesure de résister aux ennemis de son roi, qui commençaient leurs ravages et allaient bientôt recevoir dans leurs rangs un allié formidable : le vicomte de Turenne.

Artefeuil, dans son Histoire héroïque de la noblesse de Provence, avance que Raymond d'Albert, seigneur de Grambois, épousa Anne ou Antoinette, fille unique du vicomte de Turenne. Il cite même l'acte qui qualifie ce terrible homme de guerre : « Potens et magnificus Raymondus de Turene, comes de Bellofortis... », etc. Cette époque si désastreuse pour notre pays dit qu'Antoinette, qui était une des plus belles femmes et des plus accomplies du XIV^e siècle, fut mariée à Le Mingre, dit Boucicaut, maréchal de France et gouverneur de Gènes.

Beaucoup de hauts seigneurs provençaux entrèrent dans cette ligue formée contre Louis II « qu'animaient les passions belliqueuses de Raymond de Turenne ³³, génie inquiet et turbulent que l'on retrouve toujours en scène, avant, pendant et après les émotions populaires de cette époque d'anarchie civile et religieuse. Fils de Guillaume Rogier, comte de Beaufort et d'Éléonore de Comminges, il cherchait à venger par la flamme et le fer le tort que la maison d'Anjou lui avait fait en le dépouillant de terres considérables que ses aïeux reçurent de la libéralité du souverain pontife, et surtout de la terre de Pertuis, à laquelle était attachée un titre de comte qu'il portait avec orgueil ».

Turenne s'entoura de tous les bandits du Midi et vint fondre sur la Provence. Il ravagea, dévasta, brûla, bourgs, villages, monastères et châteaux. Cet homme cruel et fier, auprès duquel femmes et enfants ne trouvaient pas grâce, fut à bon droit surnommé le Fléau de la Provence. Les États de Provence tenus en 1391 en présence de la Reine Mère pour aviser à cette invasion terrible, entre autres mesures décidèrent que « la Bombarde » et « lou Trabuc³⁴ », qui étaient l'un à Salon, l'autre à Grambois, seraient mis en état de service pour servir la défense de la place et que la réparation du Trabuc de Grambois serait confiée au capitaine Aycard de Bourgogne ³⁵.

³¹ Louis II d'Anjou (1384-1417), fils de Louis Ier d'Anjou (1382-1384), lui-même fils adoptif de Jeanne. Il n'a que sept ans quand son père meurt. La reine-mère Marie de Blois assume alors la régence.

³² Le lendemain, les députés de la cité d'Apt présentèrent à leur tour leurs hommages.

³³ *Raymond de Turenne*, par l'abbé Rose, curé de Lapalud, natif d'Apt. Brochure in-8, 77 p., Pont Saint-Esprit, 1858. Études historiques d'une grande importance et d'une érudition remarquable.

³⁴ Les trabucs et les bombardes étaient des engins de guerre, dans le genre des mortiers, qui pesaient jusqu'à 80 quintaux et lançaient des boulets de pierres de 300 livres. Les armes de feu ont été connues en Provence avant de l'être en France. Apt possédait, dès 1357, 20 canons qui défendaient ses remparts.

³⁵ « Entossament et en l'annado 1391, lous très estats foron assemblas en la dicho ciutat d'Ai, venue assistat la Reyno Mayre de Louys, laquallo fou requista a causo del grand désordre de la guerra, et que justici non avié luvé principalement per tal que los officiers justiciers eron estranis, y prouvenir de gens de bon del pays per administrar justicio et de plus ly plagnet donner ordre en qualque saison de far delougear Bertrand Britverd (il devait être le

Après s'être emparé de Saint-Martin-de-la-Brasque, 3 kilomètres ouest de Grambois, le vicomte vint en cette même année 1391 assiéger Grambois. La défense du château, sous la direction de Bourguignon ³⁶, fut d'autant plus énergique que la garnison, du haut des murailles, voyait chaque nuit l'horizon s'illuminer de flammes sinistres et le lendemain apprenait qu'un village voisin avait été saccagé et incendié par l'ennemi, et que les rares soldats et habitants échappés du massacre s'étaient enfuis dans les gorges boisées du Luberon.

La Tour-d'Aigues, Vitrolles, Saint-Martin-de-la-Brasque, Pertuis, Montfuron furent aussi victimes de la sauvage soldatesque de l'impitoyable vicomte. Il fut contraint de battre en retraite devant Grambois. Il s'en vengea en dévastant tout son terroir et en arrachant tous les arbres.

Les États s'assemblèrent de nouveau à Aix en 1394 pour mettre un terme aux incessantes levées de boucliers que provoquait la turbulence de Turenne qui, tout à coup, après une trêve conclue, se jetait inopinément sur quelques malheureux villages à sa portée. Ils mirent les milices du pays en campagne, convoquèrent les gentilhommes dévoués au roi, décidèrent de voter un impôt considérable et de lever des gens d'armes aux gages de quinze florins par mois pour chaque lance ³⁷. Cette armée, composée de 300 lances ³⁸ et de 1300 hommes d'infanterie, non compris les troupes fournies par les villes principales comme Marseille, Arles, etc., fut divisée en douze détachements commandés chacun par un chevalier feudataire qui avait fait ses preuves dans les armes.

A cette époque, Grambois devait être un point bien fortifié et considéré comme une bonne place de guerre, puisqu'il fut désigné parmi les douze forteresses de Provence qui reçurent chacune un de ces détachements et que, dans un conseil de guerre, on décida que celles qui ne seraient pas reconnues assez fortes pour résister à l'ennemi seraient rasées.

Ces mesures énergiques finirent par amener de bons résultats. On reprit aux révoltés plusieurs places et Charles, prince de Tarente ³⁹, frère du roi Louis II, s'empara de Saint-Martin-de-la-Brasque et y fit flotter son étendard pendant quatre mois. Pendant son séjour dans ce village, ce prince envoya aux habitants de Grambois des lettres patentes datées du dit lieu du 18 mai 1394, qui incorporaient de nouveau leur village au domaine royal et comtal. Lettres qui furent ratifiées et confirmées par Louis II, le 5 septembre 1399.

Cette chartre garde le silence sur Raymond d'Albert et nous ignorerions, comme l'ont ignoré tous nos historiens, le sort de ce seigneur (qui au début des troubles paraissait dévoué à son roi) et les causes du retour de sa seigneurie au domaine, si nous n'avions pas découvert un document inédit et fort curieux, qui nous apprend que Raymond d'Albert avait fini par faire cause commune avec le vicomte de Turenne ⁴⁰ et qu'après le siège de Grambois, entraîné par l'astucieux rebelle, il avait cédé à ce dernier sa seigneurie au prix de mille florins d'or, en présence et [muni]du consentement de 64 habitants. L'acte, qui est du 1er novembre 1392, se passa dans l'église

chef des anglais entrés en Provence) et sa gens queron de raja intras en Provenço, per endalmagear lou país çoquello faisset tout prestamment et alhore meteau. Ordonneron que la bombardo et lou trabuc qu'eron à Solon et à Grambois, serian boutados en pessos et estat que, pousquesson servir à la guerra, affin que les gens d'armes seu pousquesson ajuda quan assiegearien qualquo plaço de l'ennemi... et par la réparation dal Trabuc de Grambois, son connues à Bourguignon, capitani dal dich facc. » *Chronique de Raymond de Turenne, discours des troubles que fouron en Provenço dal temps de Loys seçon dal nom* (1389). Manuscrit conservé à la bibliothèque Méjanes à Aix; il présente de l'intérêt sous le rapport historique et sur l'état de la langue provençale à la fin du XIV^e siècle.

³⁶ Artefeuil, que j'ai pris plusieurs fois en défaut, a confondu, en le faisant seigneur de Grambois, Aicard de Bourgogne qui n'était que le commandant de la place (t.1, p. 176).

Nous avons trouvé dans un vieux manuscrit à Pertuis la composition de la charge que l'on mettait aux bombardes et aux trabucs de cette époque: « *Ayso es la polvera a gitar, la peyra de la bombarda et del trabuc : B. Salpetra 1 Lba; Solpre en canon Illr, Carbon de Sauze 1er 22 fiat pulcuis* ».

³⁷ Le florin a été pendant deux siècles, XIV^e et XV^e siècles, le type de la monnaie en Provence. Il pèse 3 grammes 3 décigrammes. Son titre est de 0,948 et contient 3, 128 gr. d'or pur. Le prix du gramme d'or est de 3 f. 40. La valeur intrinsèque du florin est donc de 10 f.70 ; au pouvoir de l'argent actuel il représente de 15 à 16 francs de notre monnaie. Le florin égalait 16 sols provençaux. Au moyen-âge, la valeur de l'argent variait d'une ville à l'autre et c'est fort difficile d'indiquer la valeur des monnaies.

³⁸ La lance comprenait le chevalier, le page et le gros varlet, tous à cheval.

³⁹ Les armes du prince de Tarente, portent : *d'azur semé de fleurs de lys d'or, au chef lambel à trois pendans de gueules* (Anjou moderne); *d'azur semé de fleurs de lys d'or à la bordure de gueule* (Anjou ancien).

⁴⁰ Les armes de la maison de Beaufort de Turenne portent : *d'argent à la bande d'azur accompagnée de six roses de gueules boutonnées d'or mises en orle*. Mêmes armes pour les papes Grégoire XI, Clément VI et Clément XI, sortis de cette maison.

paroissiale du lieu.

Mais bientôt les habitants eurent regret de leur félonie. Ils firent leur soumission et obtinrent, comme nous l'avons dit plus haut, les lettres patentes du prince de Tarente, ratifiées par le Roi, confirmant les anciens privilèges, en accordant de nouveaux, et promettant solennellement de ne jamais plus aliéner Grambois, promesses bien vaines ainsi que nous le verrons plus bas ⁴¹.

Après ces troubles, Grambois, par suite des dévastations commises dans son terroir, se trouva complètement ruiné et ses revenus descendirent à douze florins de rente. Cette place ne resta pas longtemps sous la domination immédiate du domaine royal et comtal.



⁴¹ Un vieux titre du XVI^e dit : « *item, après le nommé Raymond, ladite plasse de Grambois vint aux mains d'ung appelé Raymond de Torène, rebelle et ennemyc du susdit comte de Provence et de Forcalquier, de coy après la rebellion faicte par le dict de Torène, seigneur de Garambois, les paysans du dict lieu au susdit comte leur souveyrain seigneur se donnèrent et rendirent les dicts habitants à luy, lui demandant confirmation des privilèges que leur avoyent donné les seigneurs de Grambois, de ne les pouvoir aliéner en dehors du domayne comtal ce qu'il [...] par leurs privilèges que leur donna Charles de Tarente, général gouverneur du roy Loys segong son frayre, 1394 et le 18 may, item, les dits privilèges de Tarente, furent reconfirmez par le roy Loys, segong de son frayre, l'an 1399, le 5 septembre* ».

Les Forcalquier-Viens

Guillaume de Forcalquier

En 1420 et le 22 juillet, la reine Yolande, mère et tutrice de Louis III, comte de Provence, consentit avec l'approbation des grands et des jurisconsultes de sa cour un échange avec Guillaume de Forcalquier, baron de Viens et de Montsallier, qui, paraît-il, avait un moment possédé Grambois au milieu du XIV^e siècle ⁴². Guillaume céda à la reine ses terres et moulins de Château-Renard et reçut en échange la place et seigneurie de Grambois.

Guillaume de Forcalquier, par compensation et échange à la reine Yolande, [lui apporta] les moulins, les prés, les vignes, terres et jardins au terroir du Château-Renard, ainsi que la somme de 1580 florins d'or qui lui revenait sur le château du même lieu. La reine lui céda en échange Grambois, avec mère, mixte et impère, la juridiction et les droits et appartenances, ne s'en retenant que l'hommage.

Dans cette chartre, on remarque parmi les personnages de la Cour cités comme juges ou jurisconsultes Rostaing Fabre, avocat des pauvres, Bertrand Gaufridy, baillie et juge du bailliage de la ville d'Apt ⁴³, Michel Gastinelly de Forcalquier, Jean Julian (*religioso viro Dno*), prieur de Grambois, noble Raymonet de Carniol, près Céreste, François de Valerne de Reillanne etc., et parmi les témoins un chanoine de la cathédrale d'Apt, Pierre Guichard, sacristain et chanoine.

Origines de la famille des Forcalquier-Viens

La famille de Forcalquier est une des plus anciennes de la Provence ⁴⁴. Une charte d'Apt constate :

– Que Guillaume, comte de Toulouse, dit Taillefer (X^e s.) eut de son mariage avec Eme, fille de Rotbald, deux fils : Pons, l'aîné qui hérita du comté d'Avignon et Bertrand, qui eut dans son lot le comté d'Apt jusqu'aux Alpes, appelé peu après comté de Forcalquier. De Bertrand descendirent tous les souverains de cet état.

– Qu'Humbert, fils de Rostaing d'Agoult, comte d'Apt (XI^e s.) hérita d'une partie d'Apt ⁴⁵ avec le château de Viens et, qu'ayant pris alliance avec la maison de Forcalquier, ses descendants formèrent les branches des seigneurs de Viens et conservèrent les armes pleines des Forcalquier. Cette alliance eut lieu par mariage de Rose de Simiane avec Oger Ier de Forcalquier en 1307. Guillaume, qui devint par l'échange ci-dessus seigneur de Grambois, était petit-fils d'Oger Ier. Il se maria à Romane ou Romaine de Bacchis. Guillaume aurait épousé en premières noces Thomasse de Pontevès, fille de Blacas de Pontevès, seigneur de Châteaurenard, vers 1398.

Cette dame – que tous les généalogistes provençaux marient successivement à B. de Serres, seigneur de Malaucène, à Henri de Pinqueton, grand maître-d'hôtel du roi Louis II, à Luquin de Rissis d'Ast, chevalier seigneur de Saint-Paul et font mourir sans enfant ⁴⁶ – était fille de Guichard de Bacchis de Toscane, qui avait suivi Louis II en Provence, et de Jaquelle de Farnèze. Les Bacchis occupaient à Florence le premier rang par leur noblesse et leurs richesses et Machiavel

⁴² En 1398, Guillaume Ogier (ou Augier) de Forcalquier, fils de Guillaume de Forcalquier, est à la tête de la seigneurie. C'est probablement lui qui accorde l'année suivante aux habitants d'avoir une foire le jour de la Saint-Pancrace (Robert BAILLY, Dictionnaire..., 1985, p. 201).

⁴³ Nous espérons un jour donner une liste biographique et historique de tous les juges, baillis-viguiers, syndics du comté et bailliage d'Apt depuis son origine jusqu'à nos jours. Bertrand Gaufridy fut juge-bailli de 1417 à 1422 et devint syndic.

⁴⁴ Les armes des Forcalquier, baron de Viens, sont de gueules à la croix vindée clichée et pommetée d'or comme les des Comtes de Toulouse.

⁴⁵ Cette partie d'Apt s'appelait le quartier de Saint-Martin ou le Bref des seigneurs de Viens, [Humbert ?] étant devenu évêque d'Apt en 1186, reçut de son père pour être réunis à la mense épiscopale, les droits seigneuriaux qu'il avait sur ce quartier. Les évêques possédaient déjà la Bouquerie et eurent ainsi la moitié d'Apt.

⁴⁶ Nous avons relevé beaucoup d'erreur dans les ouvrages de Robert de Briançon et d'Artefeuil.

parle très avantageusement d'eux dans son *Histoire de Florence*.

Les Forcalquier-Viens tinrent un rang distingué dans le ville d'Apt. L'église de cette ville compte des évêques, des prévôts, des abbés, des chanoines de ce nom, nom qui s'éteignit dans la personne d'Antoine, fils de Guillaume, ainsi qu'il en sera parlé plus bas.

Antoine de Forcalquier

Guillaume, dès la réception des lettres d'échanges de sa reine, ne pouvant lui-même à cause de son grand âge prendre possession de sa nouvelle seigneurie, donna ses pouvoirs à son fils Antoine, qui pour lui passa le 1er août 1329 [sic]⁴⁷ l'acte d'investiture à Grambois même, et ce sans contradiction quelconque.

Les manants et habitants du lieu s'assemblèrent aussitôt et quelques jours après (le 4 août) prêtèrent leur hommage et, tout en protestant et formulant leurs privilèges, acceptèrent Guillaume pour leur seigneur, devant son fils assisté du notaire de la famille, maître Maurice de Chiaso (ou Chiacio) de Reillanne. Le lendemain, Antoine et son tabellion durent à la hâte retourner au castel de Viens et recevoir les dernières volontés de Guillaume, qui dicta son testament et donna entre autres domaines la place et le château de Grambois à sa femme Romaine de Bacchis. Au décès du seigneur, il intervint entre son fils Antoine et sa veuve un accord qui fit passer Grambois entre les mains du fils moyennant une certaine somme d'argent dont le montant nous est inconnu. Ce contrat fut ratifié par lettres patentes de la reine Yolande du 12 juin 1423 qui accordait de plus le droit de lauzine.

La communauté veillait sur les agissements de la famille seigneuriale et son esprit de liberté, qui n'était qu'endormi depuis l'investiture de Gui d'Albert, se réveilla de nouveau et la lutte recommença. Prenant prétexte du dernier accord passé entre la veuve de Guillaume et son fils, la communauté dressa une requête qui fut présentée par les députés au grand sénéchal de Provence, Pierre de Beauvau (Petrus de Bellavalle), pour réclamer la mise en vigueur des lettres patentes du Prince de Tarente qui déclaraient Grambois inaliénable, libre et comme ne devant plus sortir du domaine comtal. Le grand sénéchal, en l'absence de Louis III, fit droit aux réclamations des habitants et chassa de sa possession Antoine de Forcalquier (4 octobre 1431). Antoine résista à cet ordre et s'adressa directement au Roi, qui était alors le bon roi René, lequel, d'accord avec son Conseil et par sentences royales du 10 décembre 1435, révoqua la décision du grand sénéchal et réintégra le seigneur dans ses possessions et droits avec certaines modifications favorables aux habitants.

L'examen des vieux titres nous indique que la lutte se continua pendant plusieurs années encore car le roi, par de nouvelles lettres patentes du 26 février 1438, mit de nouveau en pleine possession pacifique Antoine, qui s'empressa d'aller prêter l'hommage pour Grambois et Viens à son souverain le 24 mars suivant, et obtint de plus l'entière reconnaissance de l'échange fait entre Guillaume son père et la reine Yolande du 22 juillet 1320 [1420], Etiam propter bene merita, dit le titre. Tout en accordant ses faveurs à Antoine, le roi René, dont le caractère était la bonté même, ne voulant mécontenter aucun de ses sujets nobles ou vilains, s'efforçait de satisfaire les deux antagonistes. C'est ainsi qu'en 1439 il reçut l'hommage des habitants de Grambois au nombre de 150 et leur déclara maintenir leurs privilèges.

L'année suivante, nouvelle démarche du seigneur auprès du roi qui donna, le 10 août 1440, reconfirmation de l'inféodation du château et place du Grambois en répétant la phrase : Etiam propter bene merita. Antoine ne se tint pas satisfait, retourna à Aix et obtint le 21 mai 1441 de la reine Isabelle, régente en l'absence de René, des lettres patentes qui confirment de plus fort sa possession. Enfin, le 21 mars 1442, intervint entre les deux adversaires une transaction qui d'un côté consacra les droits du seigneur qui étaient les mêmes que ceux qu'avait jadis le domaine

⁴⁷ Erreur typographique probable; l'acte d'investiture d'Antoine de Forcalquier au nom de son père n'a pu avoir lieu qu'entre le 22 juillet 1420, date de la transaction entre son père Guillaume et la reine Yolande, et le 12 juin 1423, date des lettres patentes qui entérinent la cession de Grambois par Romaine de Bacchis à son fils Antoine de Forcalquier.

Histoire du village de Grambois

comtal, et de l'autre ratifiait, homologuait et confirmait les statuts, privilèges et libertés des habitants. De plus, ceux-ci eurent la permission de donner leurs biens francs à nouveau bail, à condition qu'ils retiendraient quelque chose, et qu'aux cas que les dits biens vinsent à se vendre à plein, le lods⁴⁸ serait payé au seigneur.

Antoine de Forcalquier, après cet accord avec la communauté, jouit paisiblement de la seigneurie jusqu'à sa mort survenue en 1465. Il laissa trois filles qu'il avait eues de son mariage en 1438 avec Jeanne d'Agout, fille de Raymond, seigneur de Volonne et de Barret, et de Louise Glandevès⁴⁹.

Ces trois filles étaient :

- Marguerite, dame de Mirabeau et de Redortier, mariée à Guillaume de Sabran, baron d'Ansouis.
- Louise, mariée à Jean de Villemus, auquel elle apporta la baronnie de Viens par suite de diverses substitutions contenues dans le testament de son père.
- Thomasse, dame de Grambois, épouse d'Antoine de La Croix, seigneur de Corbières.



⁴⁸ le lods, c'était le droit prélevé au profit du seigneur dans toutes les ventes d'immeubles qui avaient lieu dans la seigneurie. En Provence, il était en moyenne du douzième du prix de la vente.

⁴⁹ Les armes de la famille de Glandevès sont : *de fasce d'or et de gueules de six pièces*, devise : *Fierté des Glandevès*. Famille très puissante, elle possédait la ville de Cuers. Sa tige commença vers 1232, dans la personne de Pierre Bald. Quant aux d'Agout, la famille est trop connue pour en parler ici.